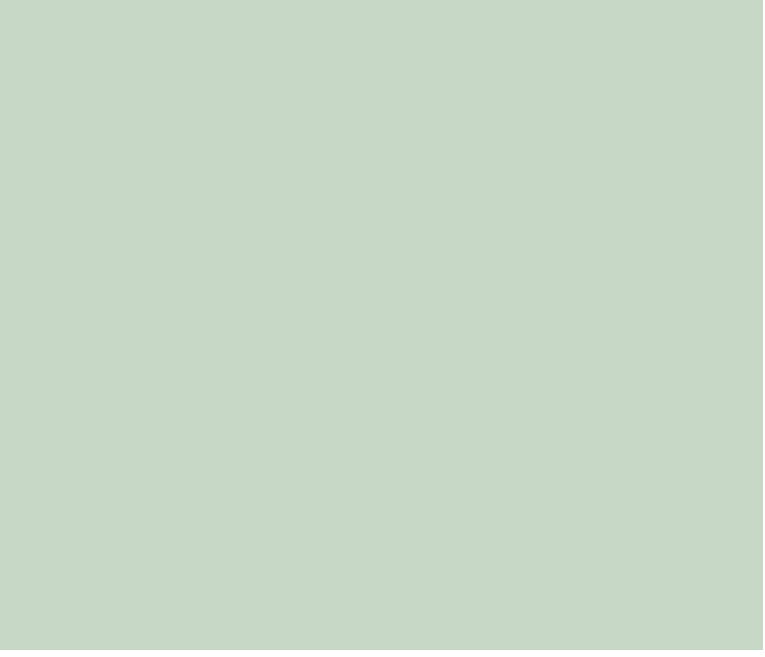




RAPPORT D'ACTIVITE

2025

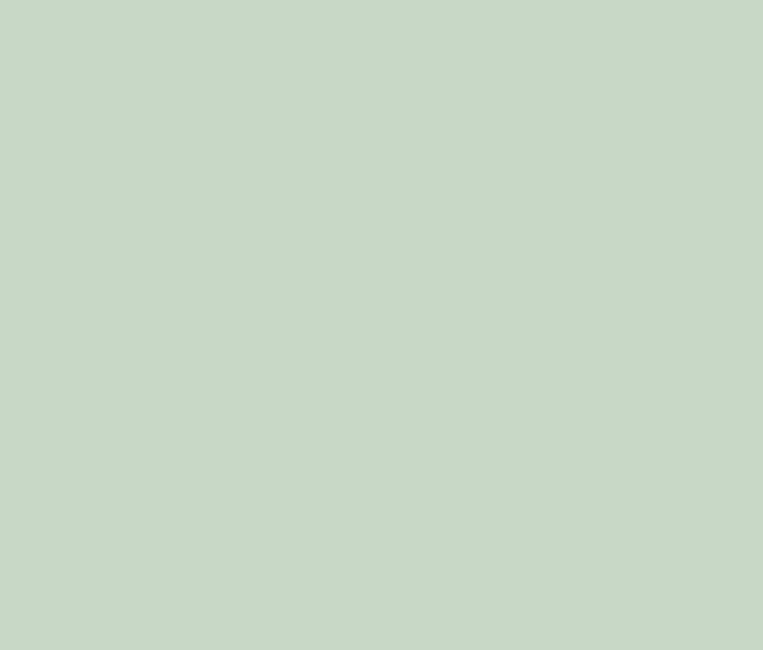




Introduction

Les modalités d'intervention de FIA :

- Le principe fondamental de FIA consiste en une **mutualisation** d'expertises à l'échelle départementale pour pallier le manque d'ingénierie dans les communes et groupements de communes ;
- La mission de FIA relève du **service public** et n'existe que parce que les collectivités adhérentes jouent le jeu de la **solidarité** entre elles, utilisant FIA quand elles en ont besoin tout en maintenant leur adhésion les années où il n'y a plus de projets à mener ;
- L'intervention se veut **neutre** et **objective** ;
- Les interventions se font toujours **hors du champ concurrentiel** puisqu'il s'agit de prestations dites « in house » ;
- Le nombre de sollicitations de la part des adhérents n'est pas défini ; il est simplement limité par les capacités d'intervention des agents liées au **plan de charge** de l'équipe ;
- La structure n'assure jamais de maîtrise d'œuvre, son rôle étant de **clarifier la commande** passée à un prestataire privé ;
- Pour toute demande d'intervention, il n'y a **pas de formalisme**, la saisine s'effectuant par simple mail, courrier ou appel téléphonique du maire ou Président de l'EPCI, ou leur représentant.





Sommaire

Les instances	06
Le budget	11
Les adhérents	12
Le bilan du programme d'actions	14
L'équipe	23
FIA et ses partenaires	25
FIA était present...	26

Les instances de FIA

En application de l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Finistère Ingénierie Assistance est un Etablissement Public Administratif créé entre le Département, les communes et les Etablissements Publics intercommunaux du Finistère.

Créé en 2014, FIA a pour objet d'apporter à ses adhérents une **ingénierie publique** destinée à les accompagner dans le lancement de leurs projets. Cette **phase pré-opérationnelle** consiste en la réalisation d'**études d'opportunité et de faisabilité**, l'appui au **pilotage de l'opération** et à la **consultation de maîtrise d'œuvre**. La structure est également chargée de mobiliser, le cas échéant, d'autres partenaires afin d'apporter à ses adhérents une complémentarité des expertises disponibles.

Enfin, FIA intervient à la demande, pour apporter un **appui technique au suivi des études de maîtrise d'œuvre** ou encore pour identifier les sources de financement possibles du projet.

Les champs d'intervention sont les suivants : l'aménagement, la voirie, l'habitat, les bâtiments et équipements publics, l'eau et l'assainissement. Les ouvrages d'art ont été rajoutés en cours d'année 2025.

Pour pouvoir bénéficier des services de FIA, les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle de 0,55 € par habitant DGF pour les communes et de 0,25 € (plafonné à 10 000 €) pour les groupements de communes. Ils peuvent alors faire appel à l'équipe de FIA pour bénéficier de conseils simples, d'études d'opportunité et de faisabilité, d'un appui à la conduite de démarches globales et à la recherche de subventions, mais aussi la consultation de bureaux d'études ou d'AMO.

En complément, deux types de prestations (consultation de maîtrise d'œuvre et suivi technique des études de conception) font l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes :

- Communes de moins de 1000 habitants DGF : forfait de 800 € HT
- Communes de 1001 à 3000 hab DGF : forfait de 1 300 € HT
- Communes de 3001 à 5000 hab DGF : forfait de 1 800 € HT
- Communes de plus de 5000 hab DGF et EPCI : forfait de 2 000 € HT

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend dix-sept membres avec voix délibérative.

Le Président du Conseil d'Administration, est de droit le Président du Conseil départemental, ou son représentant.

Les autres membres du Conseil d'administration sont désignés comme suit :

o 6 représentants du Conseil départemental du Finistère sont désignés par délibération de l'Assemblée départementale, ainsi que cinq suppléants désignés dans les mêmes conditions et qui sont appelés au fur et à mesure des annonces d'absence des titulaires.

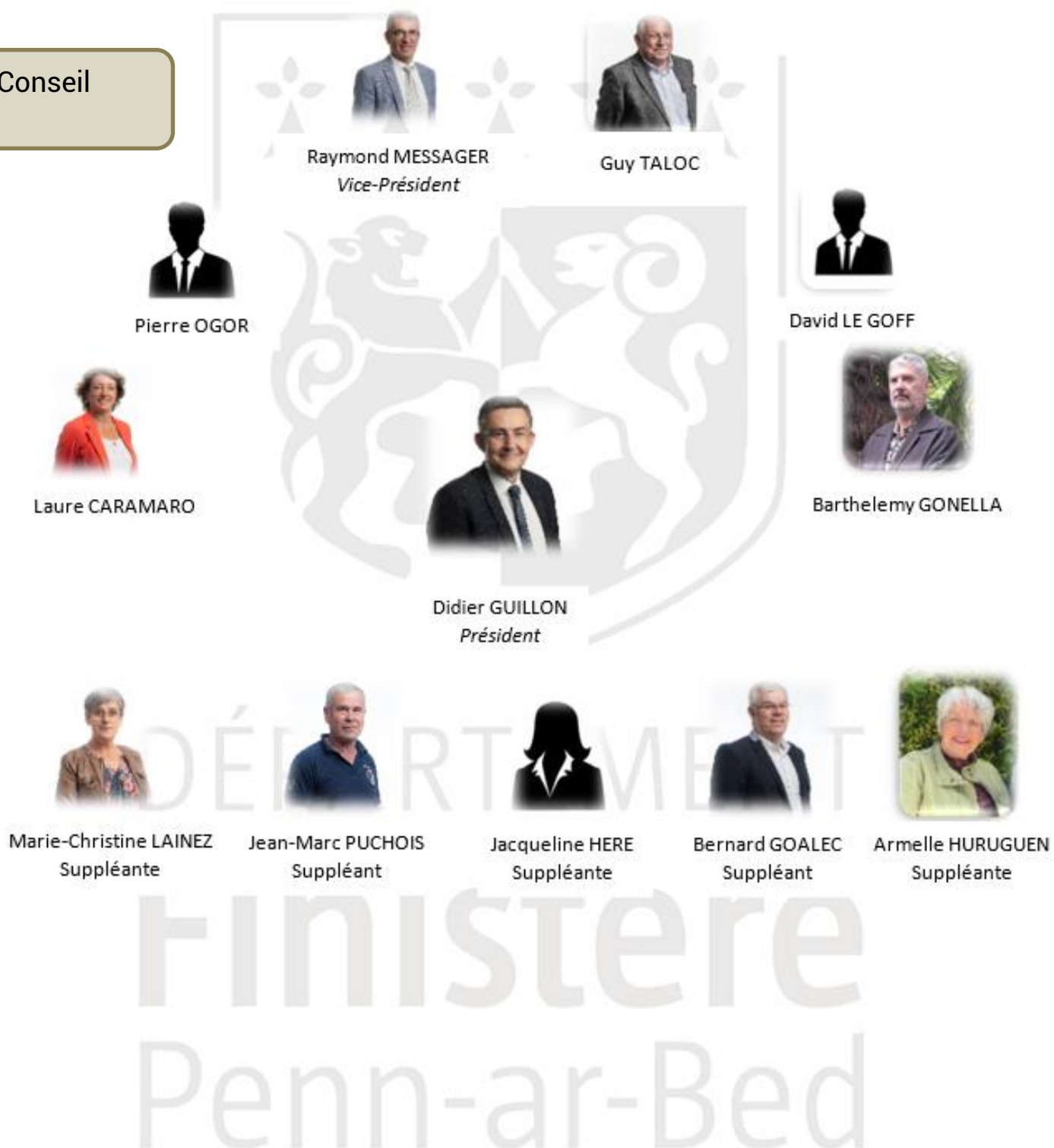
Chacun des représentants du Conseil départemental détient deux voix délibératives.

o 10 représentants des élus locaux issus des communes et des établissements publics intercommunaux, désignés par un collège regroupant l'ensemble de ces membres constitué au sein de l'Assemblée de la structure. Ce collège désigne par vote ses 10 représentants au Conseil d'administration, ainsi que cinq suppléants. Chacun des représentants des élus locaux détient une voix délibérative.

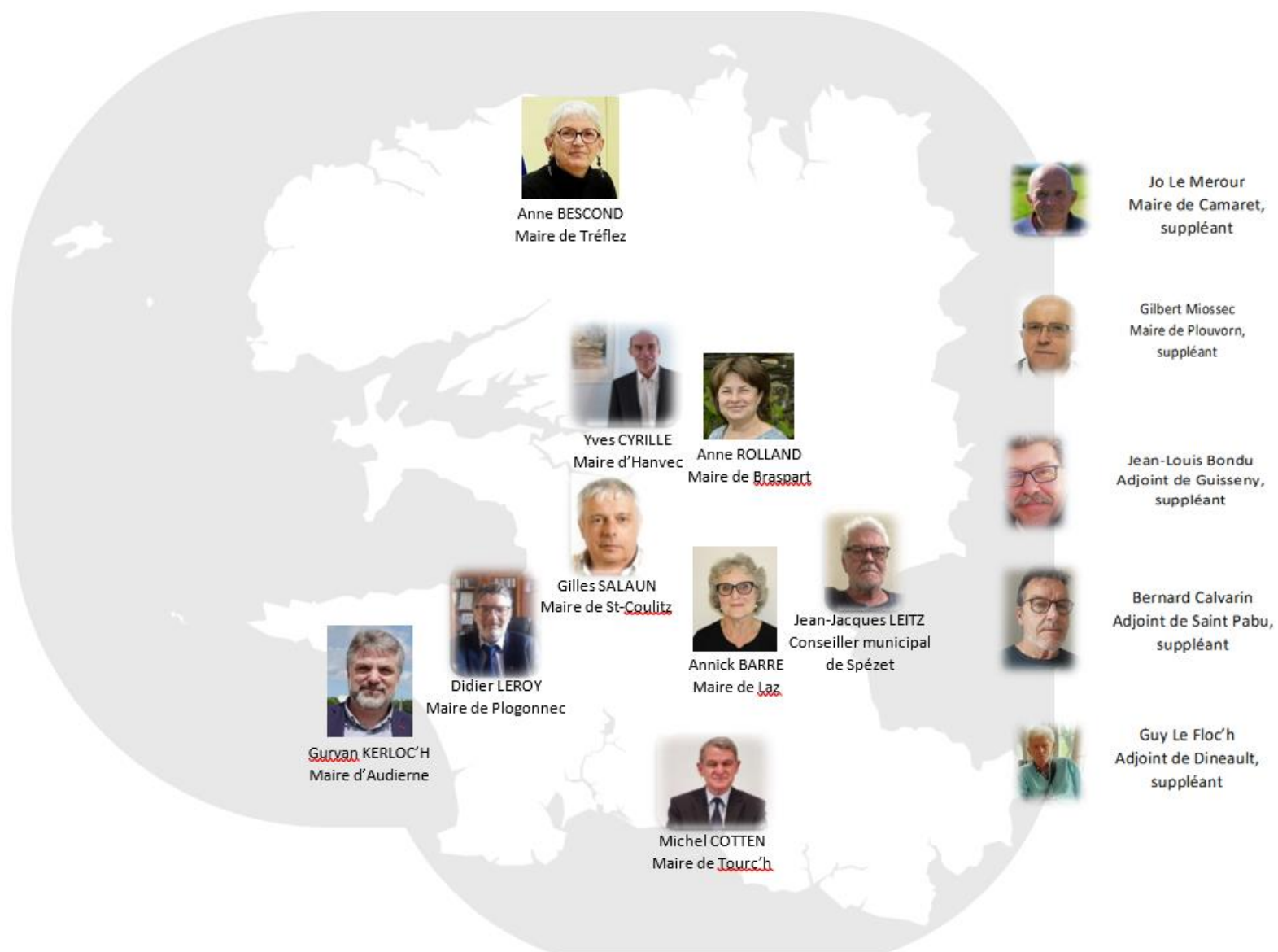
Leur mandat est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés et prend fin lors du renouvellement de leur organe délibérant respectif.

Les membres du conseil d'administration en 2025

Les représentants du Conseil départemental



Les représentants des communes et groupements de communes



Les réunions du conseil d'administration en 2025

23 janvier 2025

Rapport d'activité 2024

Programme d'actions 2024

Budget Primitif 2025

Autorisation télétransmission des actes au contrôle de légalité

Point sur les demandes d'adhésion

3 avril 2025

Approbation du compte financier unique 2024 et affectation de résultat Programme d'actions 2024

Décision Modificative n°1 2025

Adhésion à l'ANDATD

Point sur les demandes d'adhésion

3 décembre 2025

Extension des compétences de FIA dans le domaine des ouvrages d'art.

Point sur les demandes d'adhésion

Débat d'orientation budgétaire

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale comprend tous les membres de « FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE ». Elle est composée de deux collèges :

- 1er collège : collège du Département composé du Président du Conseil départemental, ou de son représentant, et de six membres désignés par le Conseil départemental, ainsi que cinq suppléants désignés dans les mêmes conditions et qui sont appelés au fur et à mesure des annonces d'absence des titulaires.

Chacun des représentants du Conseil départemental détient deux voix délibératives.

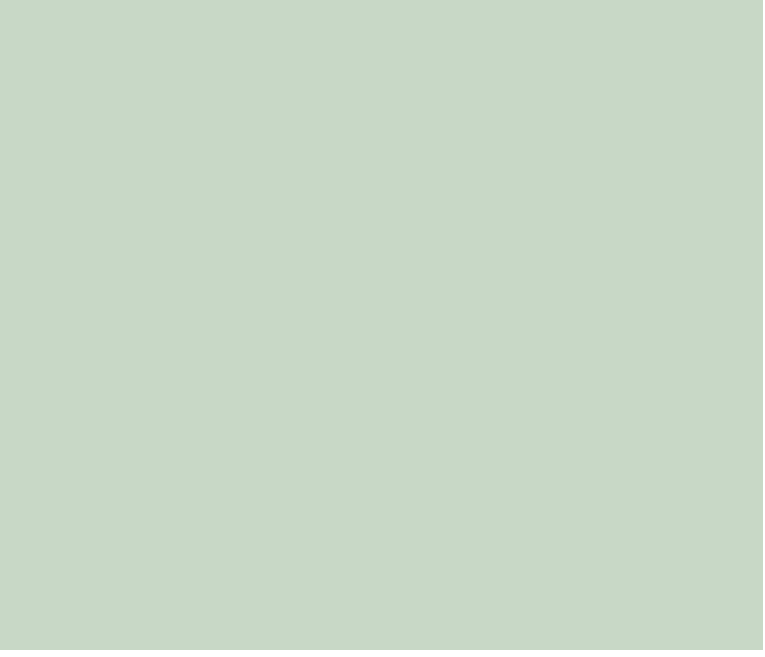
- 2ème collège : collège des communes et des établissements publics intercommunaux. Ce collège élit en son sein dix membres, ainsi que cinq membres suppléants pour siéger au Conseil d'Administration.

En 2025, l'Assemblée générale a eu lieu le 3 avril à la Maison du Département à Quimper.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du rapport d'activité 2024
- Programme d'actions 2025
- Présentation du Budget Primitif 2025
- Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration





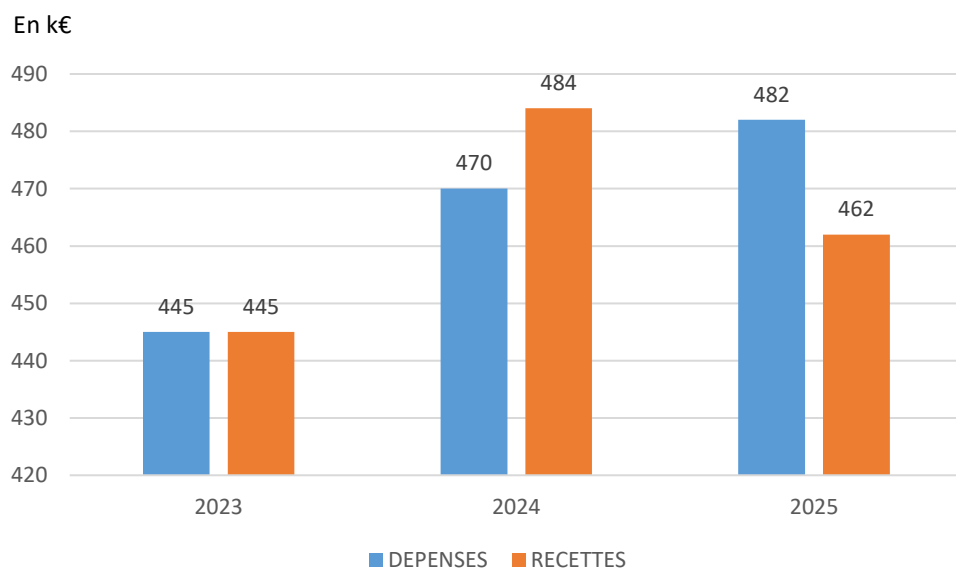
Le budget 2025

Dépenses de fonctionnement			
DEPENSES	2023	2024	2025
Charges de personnel	410 000	430 000	442 000
Charges générales	35 000	40 000	40 000
TOTAL	445 000	470 000	482 000

L'augmentation régulière des charges de personnel est essentiellement liée aux évolutions statutaires.

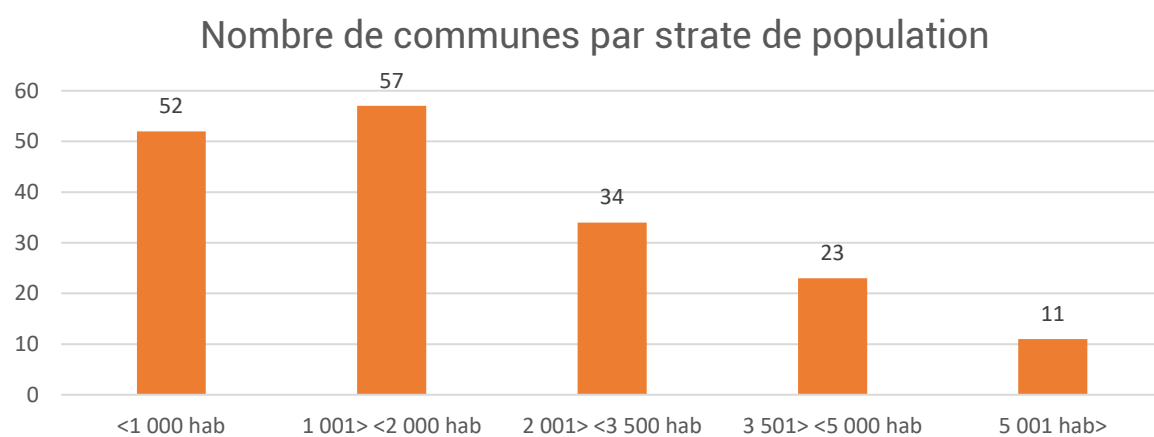
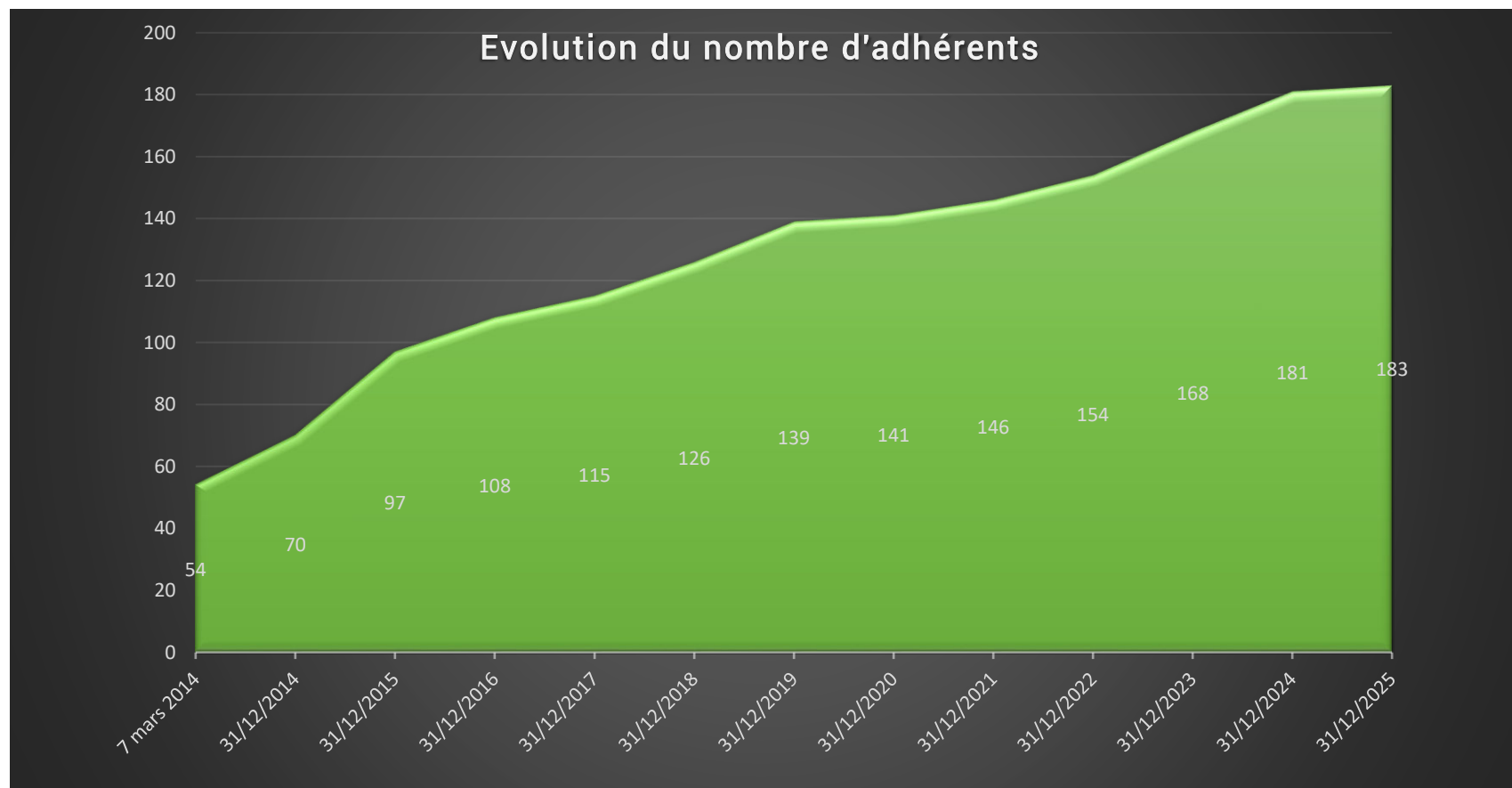
Recettes de fonctionnement			
RECETTES	2023	2024	2025
Participation du CD29	210 000	210 000	180 000
Adhésion des collectivités	198 000	229 000	237 000
Facturation de prestations	37 000	45 000	45 000
TOTAL	445 000	484 000	462 000

L'augmentation des recettes d'adhésion entre 2023 et 2024 s'explique par l'arrivée de 13 nouvelles communes mais surtout par l'augmentation du montant de la cotisation annuelle de 0,50 à 0,55 €.



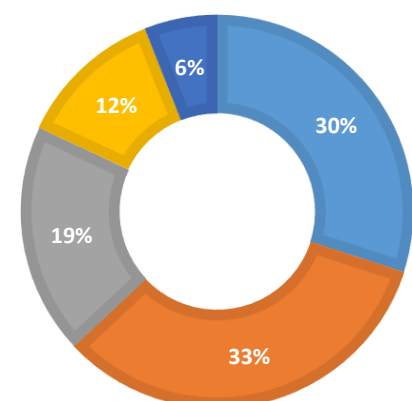
L'exercice 2025 s'achève sur un déficit. Le report des excédents cumulés des dernières années permet de compenser ce déficit pour cet exercice.

Les adhérents

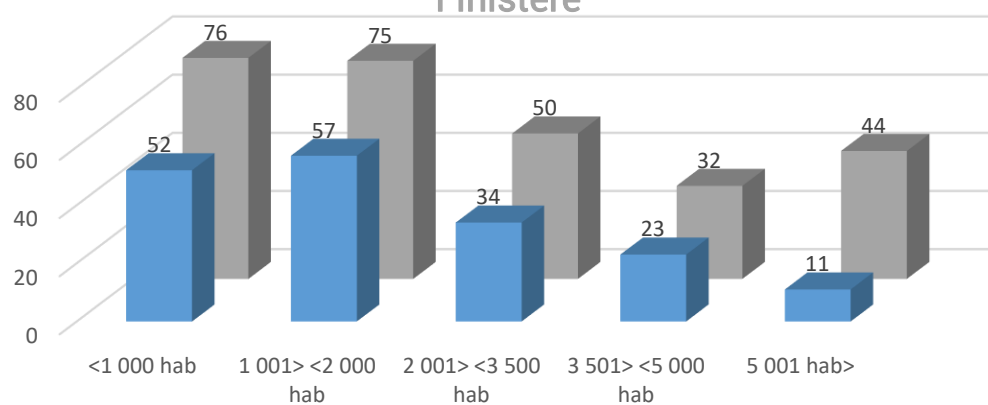


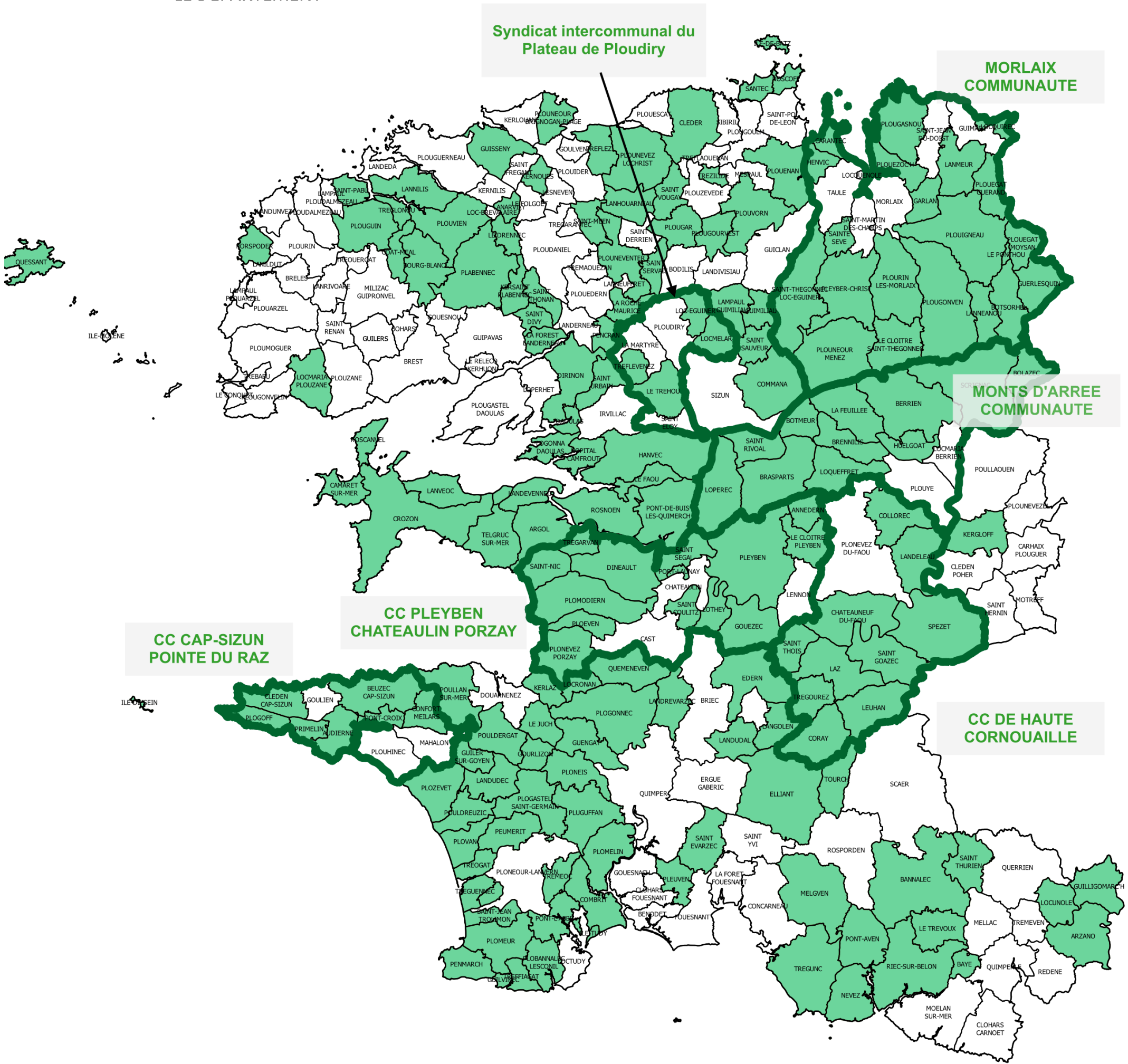
TAILLE DES COMMUNES



■ <1 000 hab
 ■ 1 001 > <2 000 hab
 ■ 2 001 > <3 500 hab
■ 3 501 > <5 000 hab
 ■ 5 001 hab >



Communes adhérentes - Communes du Finistère





-  EPCI et syndicat adhérents
-  Communes adhérentes

Le bilan du programme d'actions

ACTION 1

Réaliser les études d'opportunité et de faisabilité sollicitées par les adhérents et les accompagner dans la procédure de commande publique

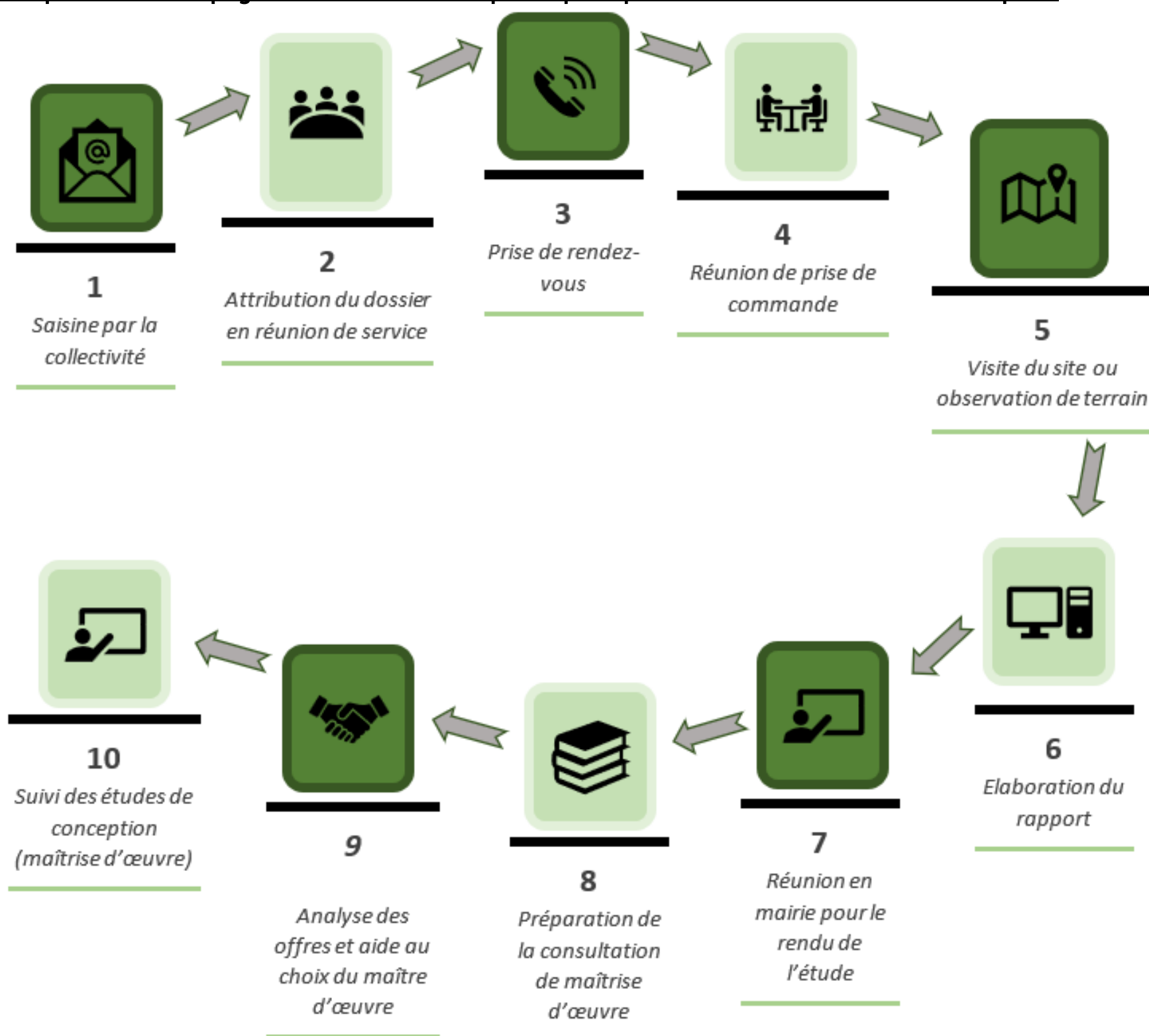
Les études pré-opérationnelles

Mission première de FIA, la réalisation d'études pré-opérationnelles couvre à la fois les aspects techniques et financiers mais aussi l'appui au pilotage de l'opération. Conseiller les élus passe également par la présentation des réglementations propres aux projets et l'identification des partenaires. L'essentiel de l'activité de l'équipe de FIA porte sur la réalisation d'études de faisabilité, parfois précédée d'une analyse d'opportunité à la demande des élus ou bien lorsque le chargé de projets l'estime pertinent pour l'argumentaire du projet.

Les sollicitations sont toujours très diversifiées et le temps consacré à la réalisation de la prestation varie considérablement d'un projet à l'autre. L'ampleur et le coût de l'opération sont deux des facteurs explicatifs, mais pas seulement. L'état d'avancement de la réflexion au moment de la saisine de FIA, les modalités de portage par l'équipe municipale ou encore les procédures réglementaires applicables au projet influent fortement sur les délais de prise de décision et les modifications apportées au dossier lors de l'étude de faisabilité.

L'objectif de cette phase est bien de favoriser le passage à l'opérationnel en apportant un accompagnement complet pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Les étapes de l'accompagnement de FIA : de la phase pré-opérationnelle aux études de conception



Les prestations facturées

L'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre

En 2025, ce sont 20 conventions qui ont été signées pour 29 950 € de recette perçue. Le coût estimatif total des travaux générés par ces marchés de maîtrise d'œuvre s'élève à 13 914 000 €.



L'appui au suivi des études de conception

Expérimentée depuis quelques années, la mission d'appui au suivi des études de conception (diagnostic, études préalables, avant-projet) répondait à un besoin exprimé par les élus de poursuivre la collaboration avec FIA y compris lorsque le maître d'œuvre était retenu. Cette offre de service a trouvé plus largement son public cette année, passant ainsi de 8 dossiers en 2024 à 16 cette année.



Les adhérents apprécient particulièrement de pouvoir bénéficier d'un conseil sur les propositions techniques et chiffrées émises par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'une expertise qui leur permette de vérifier l'adéquation entre les préconisations du maître d'œuvre et les enjeux initiaux du projet. Cette mission consiste à participer aux réunions organisées :

Pour les opérations d'Infrastructure	Pour les opérations de Bâtiment
Au lancement des études après notification du marché au maître d'œuvre	Au lancement des études après notification du marché au maître d'œuvre
Au rendu des études préalables (EP)	Au rendu du diagnostic et/ou de l'esquisse
Au rendu provisoire de l'avant-projet (AVP)	Au rendu de l'avant-projet sommaire (APS)
Au rendu final de l'AVP	Au rendu final de l'avant-projet définitif (APD)

La prestation permet donc d'apporter un avis technique sur les productions de l'équipe de maîtrise d'œuvre au cours des étapes de la conception. L'enjeu, à ce stade, pour les équipes municipales, est de s'assurer du respect des éléments programmatiques, notamment de l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux.

Il s'agit donc pour les agents de FIA, d'aider les élus à faire des choix en apportant un regard critique et neutre aux éventuelles évolutions suggérées par le maître d'œuvre et une assistance technique permettant de réinterroger, le cas échéant, les éléments nouveaux ayant une incidence sur le coût de l'opération.

FIA n'apporte pas d'assistance administrative au maître d'ouvrage (suivi marché, facturation, contentieux éventuels.....).

42 assistances en aménagement

Requalification d'espaces publics

BOTMEUR
CLEDER
GARLAN

LANHOUARNEAU
L'HOPITAL CAMFROUT
L'HOPITAL CAMFROUT
LE JUCH
PLEYBEN
PLOUNEVENTER
PLOUVIEN
PRIMELIN

SANTEC

Projet d'aménagement d'un quartier d'habitat léger
Requalification de la traversée de bourg
Requalification des entrées de bourg et du centre-bourg avec cheminements doux et plan de circulation
Requalification de la traversée de bourg
Aménagement de la place René Marzin
Requalification de l'entrée de bourg sur RD
Projet d'aménagement des espaces de stationnement dans le bourg
Création d'un lotissement
Requalification des espaces publics du centre-bourg
Circulation et stationnement autour de la pharmacie
Requalification des espaces publics du centre-bourg, aménagement des entrées de la zone 30 et création d'une aire ludique
Aménagement d'une parcelle en centre-bourg

Aménagements cyclables et piétons

BRASPARTS
CC PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY
GUERLESQUIN
KERNOUES
PENMARCH
PENMARCH/PLOMEUR
PLOMEUR
PLOUIGNEAU
TREGUNC

Liaison cyclable entre le bourg et Ty Menez Are
Aménagement de la voie verte entre Lospars, Le Pouillot et le centre ville
Aménagement cyclable de la rue Hent Kreisteiz
Création d'une liaison cyclable entre Kernoues et Lesneven
Sécurisation des cheminements doux dans le cadre d'un festival
Liaison cyclable entre la rue des cables et la Torche
Sécurisation des cheminements piéton sur un parking
Création d'une piste cyclable
Aménagement d'un axe cyclable route des étangs

Sécurisation de voirie

CROZON
CROZON
ELLIANT

LA ROCHE MAURICE
LE FAOU
LOC EGUINER
LOC EGUINER
PEUMERIT
PEUMERIT
PLEYBEN
PONT AVEN
SAINT COULITZ
SAINT THURIEN
SAINT URBAIN
TREGUNC

TREGUNC
TREGUNC

Aménagement et sécurisation des rues du Portzic et Général Leclercq
Sécurisation de la rue Auguste Tertu
Sécurisation d'un carrefour et arrêt de car route de Rosporden et route de Tourc'h
Conseils pour diminuer la vitesse dans le bas bourg
Sécurisation de la RD770
Sécurisation du carrefour de Keradoret
Aménagement de sécurité route de Pensorn
Sécurisation de diverses voies
Implantation d'une chicane au lieu dit Hent ar Skol
Délimitation zone 30
Sécurisation de la rue Louis Lemenech
Sécurisation de la rue du Menez Quelerch
Sécurisation - Réaménagement des voiries de lotissement
Sécurisation de l'entrée de bourg route de Daoulas
Etude de circulation à proximité de la rue de Kerhallan et lotissement de Kersaux
Etude de circulation à proximité de la cité de Rozengall
Etude de circulation dans le bourg

Aménagement d'espaces de loisirs

HUELGOAT
LAZ

Restructuration du site de l'ancienne piscine en espace jeunes et de loisirs
Aménagement de l'ancien terrain de football

Entretien de voirie

LANDEVENNEC
PLONEIS

Entretien de voirie
Entretien de voirie

42 assistances en bâtiment

Rénovation-
extension de
bâtiments et
d'équipements
publics

BEUZEC CAP SIZUN
CHÂTEAUNEUF DU FAOU
HENVIC
KERNOUES
LANDEVENNEC
LANNILIS
L'HOPITAL CAMFROUT
LE JUCH
LOCRONAN
LOQUEFFRET
PENCRAN
PENMARC'H
PENMARC'H
PLEYBEN

PLOMEUR
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGE

PLOUNEOUR-MENEZ

PLUGUFFAN
PONT L'ABBE
PONT L'ABBE

Extension de la salle polyvalente
Construction d'une halle de tennis et boulodrome
Transformation d'une ancienne habitation en ALSH
Extension du boulodrome
Rénovation d'une maison d'habitation
Rénovation de l'école
Création d'un cabinet médical
Restructuration de l'ancien bar en MAM et Logements
Diagnostic technique des locaux de l'ALSH
Restructuration d'un bâtiment en lieu de vie
Rénovation et extension de la salle Arvest
Opportunité d'organisation des deux groupes scolaires
Rénovation d'un bâtiment de deux logements
Transformation de l'ancienne Poste en épicerie sociale et maison de services
Rénovation des sanitaires de la Torche
Réhabilitation de la Maison des Sages et lotissement rue St Pierre
Restructuration de l'ancienne bibliothèque en centre de santé
Restructuration du restaurant scolaire
Restructuration en logements de l'école Sainte Anne
Rénovation ou re-construction de la cuisine centrale

Construction
d'équipements
publics

CROZON
PLOUGONVEN
POULDERGAT

Construction d'une crèche
Construction d'un restaurant scolaire
Construction d'une maison des jeunes

Rénovation
énergétique

LEUHAN
PEUMERIT
PORSPODER

Rénovation énergétique de la salle polyvalente
Rénovation énergétique de la mairie et de l'école primaire
Rénovation énergétique de l'école

Création de locaux
d'activités
économiques

GUENGAT
LOQUEFFRET

Rénovation d'un bâtiment pour le transformer en boulangerie et en logements
Rénovation du bar

Ouvrages d'art

L'HOPITAL CAMFROUT
LE FAOU

MELGVEN
PENMARCH
PLEYBER CHRIST
PLOUGUIN
PLOUNEVEZ-LOCHRIST

PLOUVORN

SCRIGNAC
TOURC'H

Appui méthodologique pour la réparation du Quai nord
Appui méthodologique pour la réparation du pont au lieu dit Ty men, au dessus de la RD165
Appui méthodologique pour la réparation de Loc'h ar Pont
Appui au lancement d'étude hydraulique du marais du Steir
Etat des lieux des ouvrages d'art de la commune
Appui méthodologique pour la réparation du Pont Tanne
Appui méthodologique pour la réparation du Pont de Kerallé et de l'OA de Lescoat
Appui méthodologique pour la réparation du barrage de l'étang de LANORGANT
Appui méthodologique pour la réparation du Pont Le Gollo
Appui méthodologique pour la réparation du Pont les Planches

+ 3 assistances dans d'autres thématiques

Autres types de
projets

ROSCANVEL
CC DE HAUTE CORNOUAILLE
QUEMENEVEN

Déplacement d'une canalisation d'eaux pluviales
Création d'une zone d'activités à Châteauneuf du Faou
Mise au norme du colombarium et création d'un jardin du souvenir

ACTION 2

Anticiper les besoins des futures équipes municipales en réfléchissant à de nouvelles missions et modalités d'intervention de FIA

Il s'agissait de s'enrichir des expériences quotidiennes de l'équipe de FIA au contact des élus locaux pour cerner les évolutions des attentes des adhérents. En parallèle, les modalités d'intervention actuelles de FIA sont régulièrement réinterrogées et adaptées afin d'anticiper les futurs besoins d'ingénierie.

Un questionnaire destiné aux secrétaires et DGS des mairies adhérentes

Pour compléter ces connaissances, un questionnaire a été adressé au dernier trimestre aux secrétaires de mairie et DGS des collectivités adhérentes. Si les élus locaux ont régulièrement l'occasion de faire connaître leur degré de satisfaction quant aux prestations de FIA (soit directement auprès des chargés de projets, soit dans le cadre des visites des élus départementaux et des réunions du Pacte Finistère 2030), l'avis des services municipaux eux-mêmes étaient davantage méconnu. Grâce à ce questionnaire, il s'agissait d'évaluer leur niveau de connaissance des missions proposées par FIA et leur appréciation des résultats de ces interventions.

Résultats du questionnaire : principaux enseignements

91 réponses ont été reçues sur les 180 communes interrogées. Ce sont majoritairement des DGS de communes de moins de 3500 habitants qui ont répondu.

La très grande majorité des répondants (81 %) ont déjà eu l'occasion de travailler avec FIA. On peut donc considérer que la structure est donc assez bien connue de ce public.

75 % d'entre eux disent avoir eu recours à FIA pour engager les projets de leur commune. Cette sollicitation se fait de manière exclusive ou en complément d'autres intervenants : 58 % citent les bureaux d'études privés, 53 % le CAUE et 39 % les services de leur intercommunalité.

Si 51 % affirment bien connaître le rôle et les modalités d'intervention de FIA, 40 % disent ne les connaître que partiellement et 9 % pas du tout. Ces derniers chiffres confirment donc l'intérêt de cibler plus spécifiquement ce public dans la communication de FIA car ils représentent un relai essentiel pour informer les maires des services rendus par FIA ou tout simplement pour leur rappeler qu'ils peuvent faire appel à FIA avant d'engager toute démarche sur leur projet.

Au vu des réponses reçues, les DGS considèrent dans leur majorité (88 %) que FIA couvre l'ensemble des besoins en assistance à maîtrise d'ouvrage de leur collectivité. En revanche, quand on les interroge sur les domaines d'intervention manquant, il sont 28 à citer la gestion des eaux pluviales et 9 les ouvrages d'art maritimes. Ils sont par ailleurs 39 à estimer que FIA pourrait les accompagner dans la recherche de subventions et 33 aimeraient une assistance technique durant toute la phase opérationnelle et/ou sur la phase administrative et le suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Quand on les interroge sur la plus-value de FIA dans le cadre exclusif de l'exercice de leurs fonctions de DGS, ils sont plus de la moitié à exprimer que :

- Ils ont trouvé un soutien et une complémentarité dans le conseil aux élus ;
- L'intervention de FIA a été essentielle pour disposer d'une expertise technique ;
- Ils ont pu avoir une bonne visibilité du projet et des procédures à mettre en œuvre.

Pour ceux qui ont indiqué ce qui leur a manqué, on trouve trois mentions sur le fait que les estimations n'étaient pas fiables, une mention sur l'absence d'approfondissement du volet recherche de subventions et sur l'absence de suivi du marché.

Enfin, 80 % estiment que FIA a répondu à leurs attentes et à celles des élus et 10 % auraient apprécié que FIA aille plus loin.

Entre continuité et adaptation permanente aux attentes sociétales

Au regard des résultats de ce questionnaire mais aussi des retours d'expérience des agents sur le terrain, les besoins des futures équipes municipales devraient s'inscrire dans la continuité. Les modalités d'intervention de FIA ne seront donc pas remises en cause mais continueront d'être adaptées en fonction des évolutions dues à la conjoncture nationale sur les financements notamment, ou encore la prise en compte croissante des enjeux des transitions à l'œuvre depuis quelques années maintenant.

Identifié par le biais des enjeux soulevés depuis quelques années par la préservation de la biodiversité et de la renaturation des espaces artificialisés, la question de la gestion intégrée des eaux pluviales est confirmée par les attendus exprimés par les DGS dans leurs réponses au questionnaire. Si ce thème est régulièrement traité dans les études de faisabilité et les programmes, il devra être davantage abordé et une expertise complémentaire sera probablement nécessaire pour répondre aux attentes des prochaines équipes municipales.

Les spécificités des EPCI

Les besoins des EPCI ont également fait l'objet d'une analyse car ils sont spécifiques par rapport à ceux des communes en raison des compétences différentes qu'ils exercent, mais aussi de par la composition et la structuration de leurs moyens humains (expertises, organisation des services communautaires...).

L'expérience tirée des assistances réalisées pour le compte de quelques intercommunalités avec lesquelles FIA travaille régulièrement, a permis de mettre en avant des types d'opérations ou des modalités de réalisation d'études différents de ceux déployés habituellement pour les communes. Ainsi, avec la montée en compétences de ses agents, FIA a répondu positivement à des sollicitations relatives à des sujets portant sur des thématiques nouvelles comme par exemple les déchetteries ou les zones d'activités.

En s'appuyant sur les nombreux exemples d'études réalisées ces dernières années pour les EPCI adhérents, les DGS des intercommunalités qui sollicitaient très peu FIA se sont vus présenter ces prestations à titre d'exemples. Ces échanges ont permis d'identifier leurs besoins à venir en matière d'ingénierie et de formuler, pour certains d'entre eux, de nouvelles demandes :

- Soutien ponctuel dans le cadre de la mise en place des compétences eau et assainissement qui entraînent pour certains services des difficultés à faire face à tous les projets d'investissements qui se profilent (rédaction de cahiers des charges, aide à la définition des priorités) ;
- Appui à la mise en œuvre concrète des actions prévues dans les schémas de mobilités actives ;
- Passage en phase opérationnelle de projets d'équipements communautaires inscrits dans des démarches globales multi-partenariales ;
- Programmation de l'entretien des voiries communautaires et aide à la prise en compte des modes doux ;
- Rénovation d'équipements communautaires structurants nécessitant une programmation pluri-annuelle des travaux.



ACTION 3

Innovater dans les marchés publics

- L'expérimentation du « legal design »

- Le principe du « legal design » est de recourir aux outils visuels quels qu'ils soient (schémas, tableaux, dessins...) pour rendre les documents juridiques plus clairs, ergonomiques et visuels. En commande publique, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Règlement de consultation sont généralement les principaux documents concernés par ces difficultés d'appropriation par les élus et candidats.
- Cette action n'a pas pu être menée à son terme cette année. Faute de temps disponible pour faire aboutir cette action, l'équipe a seulement pu commencer à travailler à l'adaptation du règlement de consultation sans pouvoir le finaliser. Le travail devrait être approfondi au premier semestre 2026.

- La clause environnementale dans les marchés

- En revanche, plusieurs marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations d'études préalables ont pu faire l'objet d'une expérimentation d'intégration de la clause environnementale. De nouveaux critères d'analyse des offres ont ainsi été testés. Le but est de trouver les formulations adéquates pour ce type de marché de services afin que les équipes de maîtrise d'œuvre retenues puissent réellement prendre en compte la transition écologique dans leurs modalités de travail et préconisations.
- Le travail de l'équipe va se poursuivre en ce sens mais on peut déjà affirmer que les attendus de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 (renforcée par la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte) sont d'ores et déjà bien intégrés dans les marchés de maîtrise d'œuvre passés par les communes avec l'assistance de FIA. Les enjeux de transition écologique sont présents dans tous les documents de programmation préparés par l'équipe de FIA et le degré d'appropriation de ces enjeux par les candidats est systématiquement analysé.



ACTION 4

Développer un partenariat avec le CEREMA pour orienter les communes en recherche d'ingénierie dans le domaine des ouvrages d'art

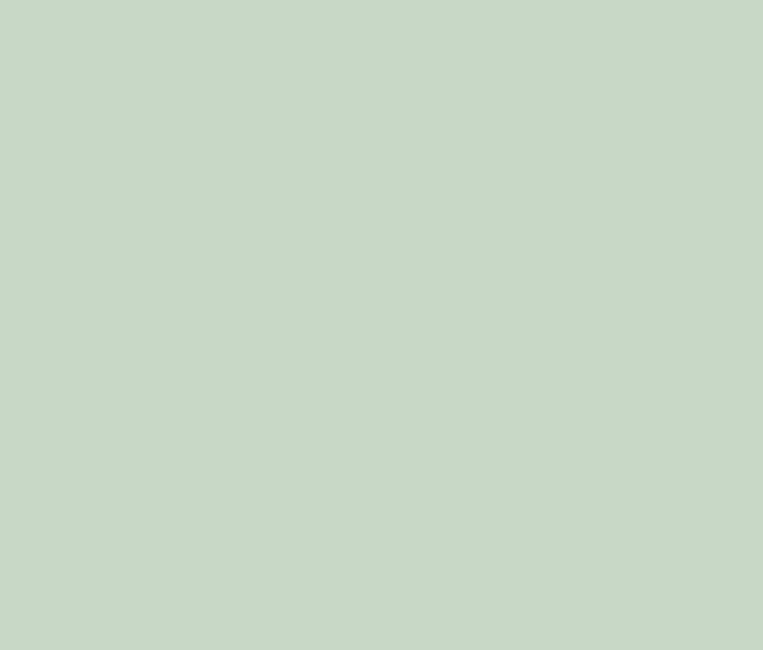
Afin de faire face au manque d'ingénierie publique de proximité pour la mise en œuvre des opérations de réparation ou de remplacement d'ouvrages, plusieurs agents de l'équipe de FIA s'étaient portés volontaires pour se former et être ainsi en capacité de déployer une offre d'assistance aux collectivités adhérentes.

La formation a eu lieu au 1^{er} trimestre et un échange avec le CEREMA a permis de valider le principe d'une collaboration pour permettre aux communes ayant bénéficié du Programme National Ponts 1 et 2 de bénéficier d'une intervention de FIA. Celle-ci relève d'un conseil de 1^{er} niveau s'appuyant systématiquement sur l'expertise des bureaux d'études spécialisés mandatés par les collectivités maîtres d'ouvrage, dans le but d'aider à approfondir un premier diagnostic ou engager la phase opérationnelle.

Il s'agit bien pour FIA de se baser sur l'expertise privée ou celle du CEREMA pour rédiger les cahiers des charges d'études ou de maîtrise d'œuvre et non pas d'émettre un avis technique. En effet, la formation reçue par les agents ne leur confère aucunement la qualité de spécialiste requise sur ce type de dossier potentiellement sensible. C'est pourquoi, il s'agit d'aider les élus à disposer de tous les éléments d'analyse des ouvrages, du programme de travaux et de son chiffrage en prévision du lancement de la phase opérationnelle. Ces modalités d'intervention permettent aussi d'inclure les ouvrages maritimes qui sont eux-mêmes considérés comme des ouvrages d'art.

Un courrier a été adressé à la fin de l'été à l'ensemble des communes adhérentes pour porter à leur connaissance cette nouvelle offre de service et ainsi vérifier son utilité. En un mois, 10 communes ont contacté FIA suite à ce courrier, confirmant l'intérêt des élus municipaux pour cette prestation. En fonction des besoins, les chargés de projet de FIA ont préparé des cahiers des charges en vue de lancer des inspections détaillées sur les ouvrages identifiés par les communes ou bien la consultation de maîtrise d'œuvre pour pouvoir engager l'opération de réparation d'ouvrages défectueux.





L'équipe – Mode d'emploi

Pour solliciter une intervention de l'équipe, les adhérents adressent à FIA leur demande par téléphone, courrier ou mail. Le dossier est ensuite attribué à l'un des chargés de projet en fonction de ses compétences spécifiques et de son plan de charge. L'attribution se fait collégialement sur la base du volontariat pour garantir une réactivité et une motivation réelle à intervenir sur le sujet.

Dans le cas d'un projet à réactiver notamment pour enclencher la consultation de maîtrise d'œuvre, les adhérents peuvent reprendre directement contact avec le chargé de projets qui a réalisé l'étude de faisabilité. L'organigramme étant particulièrement stable, les adhérents peuvent systématiquement retrouver le même interlocuteur pour reprendre la suite du dossier laissé en suspend, parfois quelques années auparavant.

Les agents de FIA ont à cœur d'établir une relation de confiance avec les élus et les services municipaux ou communautaires. L'objectivité et la proximité sont les deux principaux moyens pour y parvenir. L'équipe a une réelle volonté de satisfaire et d'apporter des réponses aux élus afin de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

Quant à la notion de proximité, elle ne s'entend pas seulement par le biais géographique (de nombreuses communes adhérentes sont à plus d'une heure de trajet), mais également par une connaissance du terrain et des particularités locales, ou encore le fait de se déplacer aussi souvent que nécessaire, tout en étant réactifs sur les sollicitations adressées par mail ou téléphone.

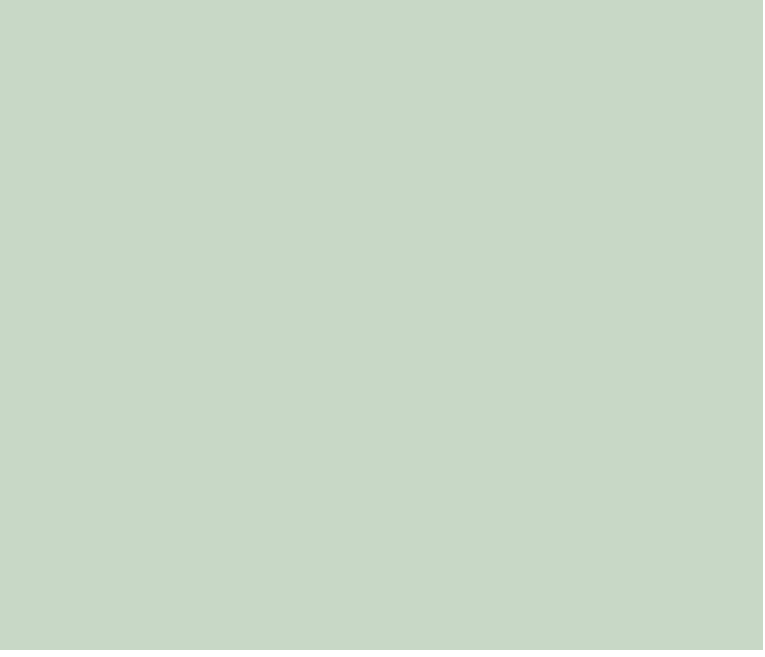
L'équipe a également accueilli deux stagiaires durant l'année 2025 ; Lucas Hemery, étudiant en BTS Management Économique de la Construction et Amandine François, étudiante en Master 2 urbanisme et aménagement.

Les formations suivies par les agents

- De la ville à son aménagement, les fondamentaux de l'urbanisme (1 jour, 1 agent, CNFPT)
- Les marchés publics en procédure adaptée, les fondamentaux (1 jour, 1 agent, CNFPT)
- Maintien et actualisation des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail (1 jour, 1 agent, en interne)
- Les fondamentaux sur les pathologies des ouvrages d'art (2 jours, 3 agents, CEREMA)
- Les pathologies du bâtiment en gros œuvre (3 jours, 1 agent, CNFPT)
- Responsabilité financière des gestionnaires publics : un risque bien présent (1/2 jour, 1 agent, DGFIP)
- Biodiversité et accompagnement réglementaire (2 jours, 6 agents, EoTerra)



Séverine Fossey, directrice
Christelle Paul, assistante
Ronan Le Floc'h, chargé de projets
Axelle Rallier du Baty, chargée de projets
Roland Diverres, chargé de projets
Mélanie Le Berre, chargée de projets
Eric Tanneau, chargé de projets



FIA et ses partenaires

Les échanges avec le Conseil Départemental :

Les agents de FIA sont en contact régulier avec différents services départementaux afin de s'assurer que les projets accompagnés soient en cohérence avec les attendus, contraintes ou exigences définies au niveau départemental (routes, équipements petite enfance, médiathèque, subventions...). Par ailleurs, FIA est associé sur des projets faisant l'objet d'un portage ou soutien particulier de la part du Département comme l'habitat inclusif, les maisons de santé ou encore la candidature au classement UNESCO des enclos paroissiaux.

Le partenariat avec le CAUE :

Dès lors qu'une collectivité souhaite faire appel aux compétences de FIA et du CAUE, les chargés de projets mettent en place un travail collaboratif permettant aux élus de disposer d'expertises complémentaires et d'obtenir une vision d'ensemble sur la faisabilité du projet.

Le partenariat avec Finistère Habitat :

Quelques opérations menées par FIA se font en complémentarité de Finistère Habitat qui intervient sur la construction de logements sociaux. Une bonne coordination permet d'aider les élus à déterminer dans quelle mesure le bailleur départemental peut éventuellement porter une opération sur laquelle FIA a été sollicité en amont par une commune.

Le partenariat avec les Agences Locales de l'Energie et du Climat :

Les agents de FIA invitent systématiquement les collectivités qui ne l'auraient pas fait, à solliciter les conseillers en énergie partagée d'Héol, d'Energence, de l'ALECOB, du SDEF et de Quimperlé Communauté, dès lors que le projet de bâtiment doit intégrer un volet performance énergétique. La collaboration avec ces conseillers se fait de manière efficace et la complémentarité des expertises s'avère particulièrement profitable aux adhérents.

D'autres partenaires ont été rencontrés au cours de l'année pour échanger sur les complémentarités d'intervention, mieux connaître les missions de chacun, ou envisager des coopérations :

- **Collectif Forêt Bois du Pays de Brest** dans le cadre d'un groupe de travail destiné à promouvoir la filière et la construction en matériaux biosourcés ;
- **Association Hameaux légers** pour mieux appréhender ce type de projet et répondre aux demandes de faisabilité exprimé par quelques communes ;
- Dispositif **Urban Vitaliz** mis en place par le **CEREMA** et l'**ANCT** pour accompagner les projets de reconquête de friches ;
- **ADESS29** pour s'informer de la mise en place d'un guichet départemental sur le réemploi ;
- **SDEF**, pour se coordonner avec les chargés d'études intervenant en assistance technique en matière de voirie et en AMO en matière de performance énergétique ;
- **AMF 29**, pour échanger sur les missions respectives de chaque structure et leurs complémentarités ;
- **Région Bretagne**, pour faire un point sur les projets suivis par FIA et susceptibles d'être financés par le dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne ;
- **DDTM**, pour mieux comprendre les conditions de portage de projets de logements par une commune, les écueils à éviter et l'enchaînement des étapes ;
- **Agence Bretonne de la Biodiversité**, pour mieux connaître les acteurs susceptibles d'apporter du conseil aux collectivités en matière de Solutions Fondées sur la Nature.

FIA était présent...

aux inaugurations :



Aménagement d'un carrefour-giratoire
(lieu-dit Le Croissant)
à Combrit



Rénovation-extension d'un
commerce de proximité
à Kernouës



Construction de halles et commerces
à Pont de Buis les Quimerc'h



Requalification des espaces publics
du cœur de bourg
à Tourc'h



Rénovation-extension de l'ALSH
à Lampaul-Guimiliau

aux visites proposées par Bruded :



Quartier d'habitat léger à Grand-Champ (56)



Construction de la salle polyvalente à Saint-Coulitz



Rénovation de Ty Rosic à Dirinon © BRUDED

Et aussi :

- aux rencontres annuelles sur le logement organisées par le Département à Loperhet le 21 novembre
- aux rencontres des mobilités durables organisées par le Pays de Brest à Lesneven le 25 septembre
- à la réunion d'information sur la facturation électronique organisée par la DDFIP à Quimper le 26 novembre
- aux Rencontres nationales des directeurs d'agences techniques départementales organisées par l'ANDATD à Pau les 19 et 20 juin

FINISTÈRE INGÉNIERIE ASSISTANCE

32 boulevard Dupleix – CS 29029

29196 Quimper cedex

Tél : 02 98 76 53 90

contact@finistere-ingenierie.fr

Notre site : www.finistere-ingenierie.fr